

Numéro	DL260605-DRH02	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	
Objet	Fixation du tableau des effectifs au 1 ^{er} juillet 2026	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 5 juin 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le cinq du mois de juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, DREYFUS Elisabeth, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoints, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, VANDERLIEB Christine, KAYSER Joëlle, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, LEVY Thomas, CLAUS Stéphanie, DUFANT Véronique, HERBEAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, HURELLE Gautier, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, DURAND Jérémy, VIVET Laurent, LOUIS Lucas, Conseillers

Etaient absents :

- Madame HECKEL Huguette ayant donné procuration à Madame MASSE-GRIESS Dominique
- Monsieur SCHEUER Serge ayant donné procuration à Monsieur FRUH Hervé
- Monsieur RICHARD Yvon ayant donné procuration à Monsieur BUCHHOLZER Jean-Christophe
- Madame MARIVAL Sylvie ayant donné procuration à Madame RIMLINGER Barbara
- Madame MAGDELAINE Séverine ayant donné procuration à Monsieur DURAND Jérémy
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Monsieur LOUIS Lucas

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,
Directeur général des services

Nombre de conseillers présents :	29
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	29 mai 2026
Date de publication de la délibération :	15 juin 2026
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	15 juin 2026

Numéro	DL260605-DRH02	1/8
Matière	4.1. Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

VII. PERSONNEL

2. FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JUILLET 2026

La présente délibération propose la création de 13 postes budgétaires au 1^{er} juillet 2026.

1. Créations de postes liées aux avancements de grade et aux réussites à un concours / examen

Afin de permettre les avancements de grade au 1^{er} juillet 2026, conformément aux lignes directrices de gestion, ou les nominations consécutives à la réussite d'un concours ou examen professionnel, il est proposé de créer les grades correspondants.

Le tableau des effectifs sera ajusté ultérieurement lors de sa mise à jour et les grades non nécessaires seront supprimés après avis du comité social territorial.

Filière administrative

- 1 poste d'attaché principal pour permettre l'avancement de grade d'un agent titulaire placé en décharge totale d'activité de service pour exercer une activité syndicale
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe

Filière technique

- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps non complet 17h30 (17,5/35è)

Filière sociale

- 1 poste d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe (suite réussite d'un concours)

Numéro	DL260605-DRH02	2/8
Matière	4.1. Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

2. Créations de postes liés aux recrutements

Lors des recrutements, les candidat(e)s retenus ne sont pas toujours titulaires du même grade que les agents quittant la collectivité. Il convient donc de créer les postes correspondants aux grades susceptibles d'être pourvus.

Le tableau des effectifs sera ajusté ultérieurement lors de sa mise à jour pour tenir compte du grade du candidat finalement retenu et les grades non nécessaires seront supprimés après avis du comité social territorial.

Filière technique

- 1 poste de technicien
- 2 postes d'adjoints techniques

Filière sociale

- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe à temps non complet (34,2/35^{ème})

Filière animation

- 2 postes d'animateurs

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2541-12 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 313-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 3 décembre 2025 adoptant le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, « *les emplois de chaque*

Numéro	DL260605-DRH02	3/8
Matière	4.1. Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité» ;

CONSIDERANT qu'il appartient, en conséquence, au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de modifier le tableau des effectifs dans les conditions susmentionnées ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les créations de postes susvisées,

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2026 tel qu'annexé et qui comporte 351 postes, dont 295 pourvus à cette date et 5 emplois non permanents dont 4 pourvus.

Numéro	DL260605-DRH02	4/8
Matière	4.1. Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 JUILLET 2026

EMPLOIS PERMANENTS

GRADES	CATE- GORIE	POSTES BUDGE- TAIRES	DONT TNC	EFFECTIF POURVUS				EFFECTIFS REELS EN ETP (y compris TP)			
				TOTAL EFFECTIF POURVU	Titulaires	Contractuels	Contractuels Type de contrat *	TOTAL EFFECTIF REEL ETP	Titulaires	Contractuels	DONT TNC
Directeur général des services	A	1		1	1	0		1	1	0	
Total		1		1	1	0		1	1	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE											
Attaché principal	A	6		6	5	1	1 CDI	5,6	4,6	1	
Attaché	A	21		17	10	7	1 CDI 4 art. 332-14 2 art. 332-8	16,8	10	6,8	
Rédacteur principal 1ère classe	B	5		3	3	0		3	3	0	
Rédacteur principal 2ème classe	B	9		9	8	1	1 art. 332-14	9	8	1	
Rédacteur	B	10	1	5	4	1	1 CDI (CSC)	4,5	4	0,5	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	17		15	15	0		14,8	14,8	0	
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	7	1	6	5	1	1 CDI (CSC)	5,8	5	0,8	1
Adjoint administratif	C	10	1	6	6	0		5,8	5,8	0	
TOTAL		85	3	67	56	11		65,3	55,2	10,1	2
FILIERE TECHNIQUE											
Ingénieur principal (1 poste mis sur emploi fonctionnel DGS)	A	1		0	0	0		0	0	0	
Ingénieur	A	4		3	2	1		3	2	1	
Technicien principal de 1ère classe	B	7		5	5			5	5		
Technicien principal de 2ème classe	B	7		4	3	1	1 art 332-14	4	3	1	
Technicien	B	5		4	2	2	2 art 332-14	4	2	2	
Agent de maîtrise principal	C	18		17	17	0		17	17	0	
Agent de maîtrise	C	12	1	12	12	0		11,7	11,7	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	20	7	18	17	1	1 art. 332-14	16,8	15,8	1	6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	20	7	13	12	1	1 art. 332-14	11,57	10,57	1	6
Adjoint technique	C	64	20	59	31	28	25 art. 332-14	55,4	29	26,4	20
TOTAL		158	35	135	101	34		128,47	96,07	32,4	33

Numéro	DL260605-DRH02	5/8
Matière	4.1. Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

GRADES	CATE- GORIE	POSTES BUDGE- TAIRES	DONT TNC	EFFECTIF POURVUS				EFFECTIFS REELS EN ETP (y compris TP)			
				TOTAL EFFECTIF POURVU	Titulaires	Contractuels	Contractuels Type de contrat *	TOTAL EFFECTIF REEL ETP	Titulaires	Contractuels	DONT TNC
FILIERE SOCIALE											
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	2		2	2	0		1,8	1,8	0	
Assistant socio-éducatif	A	1		1	0	1	1 CDI (CCAS)	1	0	1	
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1		1	1	0		1	1	0	
Educateur de jeunes enfants	A	2		2	1	1	1 art. 332-14	2	1	1	
Agent social territorial ppal 2ème classe	C	1		1	1			1	1		
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	C	12	6	11	11	0		10,87	10,87	0	6
Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe	C	25	23	24	21	3	2 art. 332-14 1 art. 352-4	23,28	20,35	2,93	20
TOTAL		44	29	42	37	5		40,95	36,02	4,93	26
FILIERE SPORTIVE											
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	B	1		1	1	0		1	1	0	
TOTAL		1		1	1	0		1	1	0	
FILIERE ANIMATION											
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1	0	1	1 art 332-14 (LAPE)	0,4	0	0,4	1
Animateur territorial	B	9	1	6	3	3	2 CDI (CSC) 1 art. 332-14 (LAPE)	5,34	3	2,34	1
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	3		1	1	0		1	1	0	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	10		6	1	5	1 CDI (CSC) 4 art. 332-14	6	1	5	
Adjoint d'animation	C	26	1	25	23	2	2 art. 332-14	24,57	22,57	2	1
TOTAL		49	3	39	28	11		37,31	27,57	9,74	3
FILIERE CULTURELLE											
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	1		1	1	0		1	1	0	
TOTAL		1		1	1	0		1	1	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE											
Chef de service principal 1 ^{ère} classe	B	1		1	1	0		1	1	0	
Brigadier chef principal	C	9		7	7	0		7	7	0	
Gardien / Brigadier	C	2		1	1	0		1	1	0	
TOTAL		12		9	9	0		9	9	0	
TOTAL GENERAL AGENTS		351	70	295	234	61		284,03	226,86	57,17	64

Numéro	DL260605-DRH02	6/8
Matière	4.1. Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

EMPLOIS NON PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS CONTRACTUELS	CATE- GORIE	SECTEUR		POSTE BUDGTAIRES	POSTES POURVUS	EFFECTIFS REELS EN ETP	DONT TNC	REMUNÉ- RATION	CONTRAT **
Directeur de cabinet du Maire	A	CAB		1	1	1		IB 444/1027	Art. L331-1
Collaborateur de cabinet du Maire	A	CAB		1	1	0,5		IB 444/1027	Art. L331-1
Développement durable (chargé de mission en contrat de projet, au grade d'attaché)	A	ADM		1	1	0,8		IB 444/821	Art. L332-24
Animateur - adulte relais	C	ANIM		1	1	1		IB 367/558	Art. L5134-100
Responsable des actions éducatives en Accueil Collectif de Mineurs	A	ADM		1	0	0		IB 444/821	Art L332-23,1
TOTAL GENERAL				5	4	3,3	0		

Art. 332-14 : permet de recruter temporairement des agents contractuels pour combler des postes permanents en attendant le recrutement d'un fonctionnaire

Art. 332-8 : permet, par dérogation au principe général, le recrutement d'agents contractuels territoriaux sur des emplois permanents en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

**

Art. 332-24 : Contrat de projet

Art. 331-1 : Contrat réservé aux collaborateurs de Cabinet

Art. 332-23.1 : contrat pour accroissement temporaire d'activité

Pour information, agents sur postes de remplacement maternité, congé parental, congé maladie, disponibilité (article L 332-13) :

1 adjoint administratif

3 adjoints techniques

2 ATSEM principal 2ème classe

1 animateur principal 2ème classe

1 adjoint d'animation

Pour information, apprentis et contrats aidés :

5 apprentis CAP Petite Enfance

2 apprentis BPJEPS

1 apprenti CPJEPS

1 apprenti licence ressources humaines

1 apprenti chargé des ressources humaines

1 apprenti licence professionnelle métiers des administrations et des collectivités territoriales

1 apprenti CAP monteur en installations sanitaires

Numéro	DL260605-DRH02	7/8
Matière	4.1. Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

PLAN DE TRAVAIL DES AGENTS A TEMPS NON COMPLET
AU 01 JUILLET 2026

ATSEM :

- => 27 postes à 34,2 / 35^{ème}
- => 1 poste à 24,4 / 35^{ème}

ADJOINTS TECHNIQUES (ECOLES) :

- => 19 postes à 31,5 / 35^{ème}
- => 1 postes à 28 / 35^{ème}
- => 7 postes à 24,5 / 35^{ème}

ADJOINTS TECHNIQUES (SPORTS) :

- => 1 poste à 17,5 / 35^{ème}
- => 2 postes à 23 / 35^{ème}
- => 1 poste à 24 / 35^{ème}

ADJOINTS TECHNIQUES (ESPACES VERTS) :

- => 1 poste à 28 / 35^{ème}

AUTRES POSTES :

- => 1 poste d'animateur principal de 2ème classe (Lieu d'accueil parents enfants) à 14/35^{ème}
- => 1 poste de rédacteur (CSC) à 17,5 / 35^{ème}
- => 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (CSC) à 28 / 35^{ème}
- => 1 poste d'adjoint d'animation (Scolaire périscolaire) à 19,8 / 35^{ème}
- => 1 poste d'agent de Maîtrise (école) à 31,5 / 35^{ème}

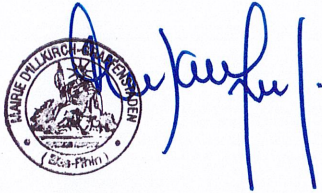
Numéro	DL260605-DRH02	8/8
Matière	4.1. Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.	

ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

A L'UNANIMITÉ

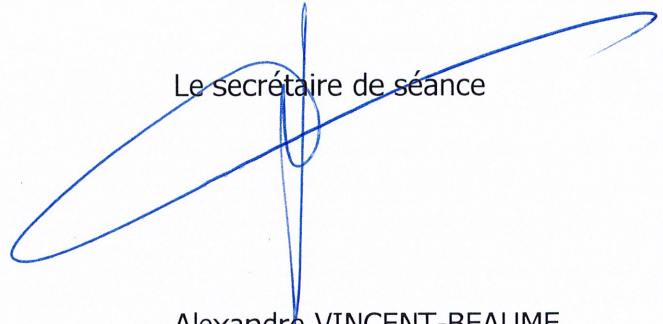
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.